

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 31 mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 42 612 805 dinars, un actif net de 42 501 901 dinars et un bénéfice de la période de 463 771 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 41,49 % de l'actif net au 31 mars 2026, ce taux est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 31 Mars 2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
ACTIF				
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	24 980 528	39 965 708	24 574 196
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	2 123 417	2 637 167	1 650 398
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	22 857 111	37 328 541	22 923 798
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	17 632 276	14 358 887	8 528 834
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	7 639 226	2 041 301	1 539 082
AC2-B DISPONIBILITES	b	9 993 051	12 317 586	6 989 752
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	-	22 322	-
TOTAL ACTIFS		42 612 805	54 346 917	33 103 031
PASSIF				
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	46 202	54 460	42 019
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	64 702	75 084	58 676
TOTAL PASSIF		110 904	129 545	100 695
ACTIF NET		42 501 901	54 217 372	33 002 336
CP1 CAPITAL	3.6	40 126 151	51 241 236	31 466 894
CP1- CAPITAL		40 126 151	51 241 236	31 466 894
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	2 375 750	2 976 136	1 535 442
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 954 183	2 374 078	257
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		421 567	602 058	1 535 185
ACTIF NET		42 501 901	54 217 372	33 002 336
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42 612 805	54 346 917	33 103 031

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/01/2026 31/03/2026	01/01/2025 31/03/2025	01/01/2025 31/12/2025
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	324 891	594 077	2 261 492
a- Dividendes		-	-	82 721
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		324 891	594 077	2 178 771
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	174 636	178 704	724 536
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		499 526	772 781	2 986 028
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	89 278	125 565	471 931
Revenus net des placements		410 249	647 216	2 514 096
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	19 355	24 387	92 859
Résultat d'exploitation		390 894	622 829	2 421 238
PR 5 -Régularisation du résultat d'exploitation		30 673	- 20 771	- 886 053
Sommes distribuables de la période		421 567	602 058	1 535 185
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-	30 673	20 771	886 053
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 952	49 046	- 91 700
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		35 925	74 164	462 383
Frais de négociation de titres		-	-	684
Résultat net de la période		463 771	746 038	2 791 236

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 31/03/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2026 31/03/2026	01/01/2025 31/03/2025	01/01/2025 31/12/2025
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP.	463 771	746 038	2 791 236
a-Résultat d'exploitation	390 894	622 829	2 421 238
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	36 952	49 046 -	91 700
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	35 925	74 164	462 383
d- Frais de négociation de titres	-	- -	684
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	- -	2 535 634
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	9 035 794 -	776 707 -	21 489 040
a- Souscriptions	16 830 714	16 164 848	50 783 880
Capital	15 631 120	15 039 389	49 228 434
Régularisation des sommes non distribuables	361 987	360 494	408 368
Régularisation des sommes distribuables	837 607	764 965	1 147 078
b- Rachats	- 7 794 920 -	- 16 941 555 -	- 72 285 187
Capital	- 6 966 977 -	- 15 761 914 -	- 69 959 958
Régularisation des sommes non distribuables	- 439 749 -	- 360 538 -	- 420 545
Régularisation des sommes distribuables	- 388 193 -	- 819 103 -	- 1 904 684
Variation de l'Actif Net	9 499 565 -	30 669 -	21 245 705
AN 4- ACTIF NET			
a-En début de période	33 002 336	54 248 041	54 248 041
b-En fin de période	42 501 901	54 217 372	33 002 336
AN 5 – NOMBRES D' ACTIONS			
a-En début de période	285 956	474 757	474 757
b-En fin de période	363 941	468 177	285 956
Valeur Liquidative	116,782	115,805	115,411
AN 6 - Taux de rendement annualisé	4,82%	5,47%	5,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS **Arrêtés au 31 Mars 2026**

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 mars 2026 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portfeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	353 673	0,83%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	65 000	1 528 280	1 547 195	3,64%
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	1 850	219 144	222 549	0,52%
TOTAL		69 850	2 056 088	2 123 417	5,00%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	165 000	172 974	0,41%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	150 000	157 249	0,37%
TN0003600509	ATB 2007/1	20 000	560 000	596 084	1,40%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	576 400	581 175	1,37%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 060 515	2,50%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	800 000	832 300	1,96%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 000 000	1 033 081	2,43%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	600 000	647 033	1,52%
Total		135 410	4 851 400	5 080 411	11,95%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 430 826	16 232 036	38,19%
TOTAL		15 500	15 430 826	16 232 036	38,19%

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 039 938	2,45%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	504 725	1,19%
Total		15 000	1 500 000	1 544 664	3,63%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 302	01/12/2026	302	7,50%	3 600 000	3 642 750	8,57%
Total				3 600 000	3 642 750	8,57%

(*) Pension Livrée BTL 7,50% au 03/02/2026 pour 302 jours

Certificat de dépôt	Emetteur	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif Net
CD_8_06/04/26	AMEN BANK	41	8,00%	3 971 806	3 996 476	9,40%
Total				3 971 806	3 996 476	9,40%

(*) Certificat de dépôt AMEN BANK 8,00% au 25/02/2026 pour 41 jours

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/03/2026 à 9 993 051 DT, représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	31-mars-26	31-mars-25	31-déc-25
Rémunération à payer au gestionnaire	31 366	39 631	11 560
Rémunération à payer au dépositaire	14 836	14 829	30 458
Total	46 202	54 460	42 019

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31-mars-26	31-mars-25	31-déc-25
Honoraires du commissaire aux comptes	25 646	32 902	21 146
Créditeurs divers (1)	18 603	19 887	20 124
Jeton de présence	16 325	16 541	13 125
Redevances CMF	3 514	4 440	3 374
Frais de publication	614	1 314	567
AFC frais transactions	-	-	340
Total	64 702	75 084	58 676

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	31-mars-26	31-mars-25	31-déc-25
Retenues à la source	2 827	3 851	4 070
TCL	506	766	784
Autres créditeurs	15 270	15 270	15 270
Total	18 603	19 887	20 124

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2025	
Montant	31 466 894
Nombre des parts	285 956
Nombre de porteurs de parts	215
Souscriptions réalisées	
Montant	15 631 120
Nombre des parts	140 694
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-6 966 977
Nombre des parts	62 709
Nombre de porteurs des parts sortants	6
Autres effets sur capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-77 762
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	35 925
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	36 952
Frais de négociation	0
Capital au 31/03/2026	
Montant	40 126 151
Nombre des parts	363 941
Nombre de porteurs de parts	209

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 mars 2026 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	390 894
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	30 673
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	421 567
Résultat distribuable des exercices antérieurs	1 535 185
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	418 998
SOMMES DISTRIBUABLES	2 375 750

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des titres OPCVM	-	-	82 721
Revenus des bons de trésor assimilables	120 036	339 512	1 151 887
Revenus des obligations	204 855	254 564	1 026 884
Total	324 891	594 077	2 261 492

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Intérêts des comptes de dépôt	102 031	63 773	269 198
Intérêts sur placements Monétaire	72 605	114 931	455 339
TOTAL	174 636	178 704	724 536

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	86 342	122 636	460 031
Rémunération du dépositaire	2 936	2 929	11 900
Total	89 278	125 565	471 931

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Commissaire aux comptes	4 500	4 500	18 250
Redevance du CMF	9 674	13 740	51 541
Publicité et Publication	247	314	1 067
Jetons de présence	3 200	3 308	13 017
TCL	1 321	2 080	8 494
Contribution sociale de solidarité	400	430	430
Autres	14	15	58,7
Total	19 355	24 387	92 859

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par part	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Revenus des placements	1,373	1,651	10,442
Charge de gestion des placements	0,245	0,268	- 1,650
Revenu net des placements	1,127	1,382	8,792
Autres charges d'exploitation	0,053	0,052	- 0,325
Résultat d'exploitation	1,074	1,330	8,467
Régularisation du résultat d'exploitation	0,084	0,044	-3,099
Sommes distribuables de la période	1,158	1,286	5,369
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,084	-0,044	3,099
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,102	0,105	-0,321
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,099	0,158	1,617
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	-0,002

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,200	0,263	1,294
Résultat net de la période	1,274	1,593	9,761

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,228%	0,232%	1,132%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,049%	0,045%	0,223%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0,997%	1,149%	5,808%
Actif net moyen	39 212 715	54 217 372	41 688 404

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.